

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4807**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maintienicien d'électrotechnique

Nouvel intitulé : Technicien d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Commandant du CIN St-Mandrier, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maintenicien d'électrotechnique exerce sa profession seul ou en équipe sur bâtiment de surface ou sous-marin. Les deux missions principales du maintenicien d'électrotechnique sont :

- la conduite et la surveillance des différentes installations électrotechniques :

- * usine électrique (Tableaux Principaux Forces et alternateur) et les réseaux associés (réseau force, éclairage, électrodomestique, armes équipements et secours) ;
- * le réseau de contrôle commande centralisé ;
- * le réseau éclairage et les feux de navigation ;
- * les équipements de navigation (centrale inertielle, loch, réseau vent...) ;
- * les appareils de manœuvre (guindeau, cabestan, bossoir, potence, grue...) ;
- * immunisation électromagnétique ;
- * protection cathodique.

- la maintenance préventive et corrective :

- * des installations précitées ;
- * de la partie électrique des installations mécaniques (appareils propulsifs, groupes électrogènes, installations frigorifiques et de climatisation, installations hydrauliques, appareils de production d'eau douce) ;
- * de la partie électrique des installations de la cuisine (four, friteuse, lave vaisselle ...) ;
- * de la partie électrique des installations de la buanderie (machine à laver, séchoir, fer à repasser...).

Dans le domaine de la sécurité, il peut également intervenir sur des sinistres de différentes natures (feu, voie d'eau, NBC) ou protéger les locaux et les installations.

Capacités attestées :

Domaine de la conduite des installations de production, distribution et transformation d'énergie : le titulaire de la certification maîtrise les technique permettant :

- de participer ou procéder aux opérations de démarrage ou d'arrêt des ensembles électromécanique ;
- d'appliquer toute procédure empêchant la dérive entre la valeur de consigne et la valeur réelle des paramètres ;
- d'intervenir sur les installations en conduite locale et sur les paramètres non régulés ;
- de surveiller un grand nombre de paramètre autorégulés ;
- de rendre compte par écrit et/ou oralement à l'hierarchie fonctionnelle appropriée ;
- d'effectuer des contrôles techniques visuels et par essais en fonction du type d'installation rencontrée.

Domaine de la maintenance des installations électrotechniques, le titulaire de la certification maîtrise les technique permettant :

- de s'assurer sensoriellement ou à l'aide d'appareils de mesure, du bon état des appareils ;
- de détecter les anomalies ;
- de réaliser l'entretien courant des installations électriques ;
- d'actualiser les documents de référence ;
- de localiser les dysfonctionnements d'origine électrique ou électromécanique ;
- d'effectuer le dépannage par dépose et pose ; remplacer l'élément défectueux ;
- de contrôler la conformité et remettre en fonction l'installation ;
- de participer aux travaux d'entretien courant et de traitement de surface ;

Domaine de la gestion du matériel, le titulaire de la certification maîtrise les technique permettant :

- de renseigner les fiches comptables
- de réaliser un inventaire
- d'assurer la délivrance du matériel aux usagers

Domaine de la sécurité et de l'intervention contre les sinistres, le titulaire de la certification maîtrise les technique permettant :

- de prendre les mesures conservatoires ;
- de prévenir les risques contre les incendies et voies d'eau ;
- de lutter contre un incendie ou une voie d'eau ;
- de diriger un groupe d'intervention ;
- de secourir et assister les personnes ;
- de participer à un groupe d'intervention pour recherche de contamination ;
- de participer a une équipe de décontamination ;
- d'effectuer les mesures de radiation et utiliser les détecteurs associes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cet emploi peut s'exercer au sein d'unités à terre ou embarquées dont les effectifs globaux varient de 30 à 2000 personnes.

- Electricien de bord - Contrôleur en électricité et électronique
- Polymaintenicien
- Maintenicien en biens électroménagers

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1309 : Maintenance électrique

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

I1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux

I1402 : Réparation de biens électrodomestiques

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la marine nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les formations suivantes sont obligatoires pour s'inscrire à la certification décrite ici : - la formation de technicien de maintenance d'électrotechnique délivrée en école et sanctionné par l'attribution du Certificat d'Aptitude Technique de ELECTrotechnicien (CAT ELECT) ; - la formation complémentaire pratique délivrée soit en unité dans le cadre d'un stage d'application pratique d'un an, soit en école dans le cadre d'un parcours de formation complémentaire pour les personnes issues de l'école de Maistrance.

Bien que les modalités de l'apprentissage et de l'évaluation diffèrent, les objectifs et les contenus de la formation sont identiques et pris en compte dans le recueil de certification.

Les éléments suivants sont évalués :

- la formation théorique ;
- l'application des procédures enseignées ;
- l'atteinte des objectifs globaux de la formation ;
- l'acquisition des compétences professionnelles attendues.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Directeur des cours 'plate-forme mobilité logistique' désigné par un ordre du commandant. Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 0 (en cours de modification) Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 0 (en cours de modification pour mise en conformité avec le décret n° 2002.615 du 26 avril 2002).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Nombre de personnes composant le jury : 5 Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 33 Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'CFOM Mécanicien du service général'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BAT Electrotechnicien'.

Observations : Anciens intitulés : CFOM Electricien (jusqu'au 7 novembre 1975), BAT Electricien

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien de maintenance de systèmes énergie propulsion'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

88 certifiés en 2003.

Autres sources d'information :

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

<http://www.defense.gouv.fr/marine>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE
CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT MANDRIER
BP 500
83800 TOULON ARMEES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - 'CFOM électricien' (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant fin d'homologation (jusqu'au 7 novembre 1975))

- 'BAT Electricien'. (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- 'BAT Electrotechnicien'. (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995)

- 'Technicien de maintenance de systèmes énergie propulsion' (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification précédente : Technicien de maintenance d'électrotechnique

Certification suivante : Technicien d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique